

Le scénario pourrait paraître burlesque si ce n'est que Pierre Gattaz affirmant ce week-end, toute honte bue, qu'il n'a jamais promis de créer un million d'emplois dans le cadre du pacte de responsabilité, tout en arborant au revers de sa veste son fameux pin's stigmé « un million d'emplois ». « L'égoïsme patronal passe problèmes aujourd'hui », a bien été obligé de consentir Jean-Christophe Cambadélis, alors que ses complices du gouvernement continuent d'accorder leurs violons avec le Medef, tout en stimulant des gages à la gauche par électoralisme. Ainsi, après avoir lui-même allumé la mèche sur la possibilité d'un contrat de travail unique pour lever les freins à l'embauche, Manuel Valls a finalement annoncé hier qu'il ne toucherait pas au contrat de travail. Qu'importe,

## Quand le Medef paiera sa dette...

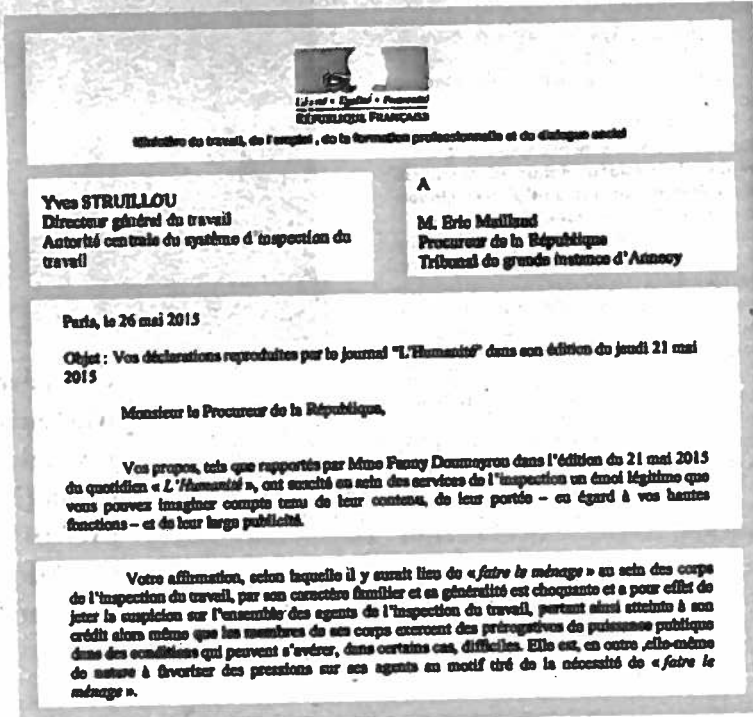
puisque le premier ministre a trouvé une nouvelle parade : faciliter les licenciements pour créer de l'emploi ! Afin de rassurer les patrons qui continuent de pleurer la bouche pleine, « angoussés » qu'ils sont à l'idée d'embaucher, le gouvernement envisage donc de plafonner les indemnités prud'homales pour « sécuriser les licenciements ». Le

révèle pourtant l'étendue du désastre social et humain que frappe notre pays. Cette réalité, que le gouvernement s'acharne à étouffer, mérite mieux que les ordonnances périmées du patronat, qui n'ont eu aucun effet sur la croissance et l'emploi. On ne compte plus les mesures qui, depuis trois ans, ont gardé le tableau de chasse du Medef, quand des centaines de milliers de Français plongent dans l'extrême pauvreté. Le grand patronat, lui, ne paiera jamais sa dette. Mais l'addition pourrait s'avérer salée en 2017. Car bien que François Hollande s'en défende, on ne peut pas être aux petits soins avec l'oligarchie et mener une politique de progrès social. Dans le langage de la gauche, on appelle ça la lutte des classes.

AFFAIRE TEFAL

# Le rappel à l'ordre change de camp

Le directeur général du travail a réprimandé le procureur d'Annecy qui a déclaré vouloir « faire le ménage » à l'inspection du travail.



FAC-SIMILÉ DU COUPURET ADRESSÉ AU PROCUREUR.

est souvent consommée, avec pour pomme de discorde le fort taux de classement sans suite des procès-verbaux des premiers par les seconds. La formation, la culture et le milieu social des magistrats les rendent peu sensibles à certains aspects du droit du travail, notamment aux prérogatives des institutions représentatives du personnel, d'où une propension à classer des procédures qui ont demandé des heures d'enquête et de rédaction aux agents de contrôle. Mais chez

Eric Maillaud, la distance sociale et politique semble avoir atteint le stade d'une remise en cause très droitière du Code du travail, et des agents chargés de le faire appliquer. En poste à Annecy depuis 2010, il a pris en charge il y a quelques mois seulement les affaires de droit pénal du travail, mais s'est rapidement fait remarquer pour les options propatronales qu'il n'hésite pas à afficher. Dans l'affaire NTN-SNR – premier employeur privé de Haute-Savoie – il a ainsi justifié par

écrit sa décision de classer un PV pour abus d'intérêt, estimant que le respect du droit du travail doit s'effacer devant les contraintes économiques (voir *L'Humanité* du 15 mai dernier). Se sentira-t-il porté par un gouvernement qui clame « aimer l'entreprise » et dépèce une à une les institutions de protection des salariés ? Dans un autre courrier daté du 29 mars, que *L'Humanité* s'est procuré, il motive le classement d'une procédure sur une tentative de suicide d'une déléguée FO de Tefal, en expliquant doctement que « la vulnérabilité au sens où l'entend en général la loi serait incompatible avec la capacité à exercer des fonctions de représentant syndical ou du personnel » !

En poursuivant Laura Pfeiffer, l'homme est monté d'un cran, exprimant sans fard une animosité bien peu impartiale envers l'inspectrice et les syndicats du métier. Le 20 mai, il expliquait à *L'Humanité* que, selon lui, l'affaire Tefal est « surutilisée par les syndicats de l'inspection du travail dans leur combat contre la réforme » de leurs services, et que l'entreprise « est au cœur d'un combat qui la dépasse largement ». Selon lui, « les inspecteurs du travail ne devaient pas pouvoir se syndiquer », et les PV d'obstacle – dressés contre les employeurs qui entravent l'action

## Eric Maillaud s'est rapidement fait remarquer pour les options propatronales qu'il n'hésite pas à afficher.

de l'inspection – sont un « mélange des genres insupportable » puisque les agents relèvent des faits dont ils sont victimes, ce qui « suppose des conditions de déontologie extrêmes » – sous-entendu, elles ne sont pas réunies. Et d'évoquer un « comportement de voyou » à propos de Laura Pfeiffer, à qui il est simplement reproché d'avoir communiqué à ses syndicats les documents internes de Tefal prouvant les manœuvres pour l'écartier, pièces qu'un salarié avait subtilisées pour lui envoyer.

Vendredi, Laura Pfeiffer et ce « lanceur d'alerte » – poursuivi pour vol – sont convoqués au tribunal correctionnel. Plusieurs centaines de personnes sont attendues au rassemblement de soutien organisé par les syndicats de l'inspection CGT, FO, FSU SUD, CNT, CFDT et UNSA – autorisés jusqu'à présent.

FANNY DOUMAYROU

Il y a dix ans, le 2 septembre 2004, deux agents de l'inspection du travail étaient assassinés par un agriculteur alors qu'ils venaient effectuer un contrôle de sa main d'œuvre, à Sausignac en Dordogne. Il y a deux semaines, l'annonce de poursuites pour « recel » et « violation du secret professionnel » engagées par le procureur d'Annecy contre Laura Pfeiffer, l'inspectrice du travail qui a dénoncé fin 2013 les manœuvres de la société Tefal pour la mettre hors jeu, a provoqué – toutes proportions gardées – un électrochoc de la même teneur parmi les agents de contrôle. Puis, telle une réplique du séisme trois jours plus tard, la stupéur face aux propos d'Eric Maillaud, le procureur à l'initiative des poursuites, déclarant dans nos colonnes son objectif, à travers le cas Pfeiffer, de « rappeler à l'ordre » et de « faire le ménage » parmi les inspecteurs du travail.

Mais le vent du rappel à l'ordre est en train de tourner. L'émoi dans les services du ministère du Travail a été tel que le directeur général du travail (DGT), Yves Strullou, lui-même ancien inspecteur, s'est fendu la semaine dernière d'un courrier de sévère réprimande à l'adresse du procureur. S'il ne dispose d'aucune autorité hiérarchique sur le magistrat, le DGT a tenu à réagir, comme le lui demandaient les syndicats, en sa « qualité d'autorité centrale du système d'inspection du travail » : « Votre affirmation, selon laquelle il y aurait lieu de « faire le ménage » au sein des corps de l'inspection du travail, par son caractère familier et sa généralité, est choquante et a pour effet de jeter la suspicion sur l'ensemble des agents de l'inspection », écrit-il dans cette missive datée du 26 mai. Et de déplorer que les propos du procureur de la République « portent atteinte au crédit » de l'institution alors que ses membres « exercent des prérogatives de puissance publique dans des conditions qui peuvent s'avérer, dans certains cas, difficiles ». Et qu'ils soient « de nature à favoriser des pressions sur ses agents », autrement dit, à pousser des employeurs à se lâcher contre les fonctionnaires gardiens du Code du travail. Alors que le procureur avait aussi minimisé la gravité des agissements de Tefal contre l'inspectrice en arguant qu'« on vit dans un monde d'influence et de communication », le DGT lui rappelle que la convention 81 de l'Organisation internationale du travail (OIT) interdit formellement ces pressions.

Une animosité bien peu impartiale  
Un camouflet cinglant pour le procureur Eric Maillaud. Entre membres de l'inspection et magistrats du parquet, l'incompréhension